

Bordeaux, le 19 septembre 2025

Communiqué de presse

Un cas autochtone de chikungunya détecté dans les Deux-Sèvres

Un cas autochtone de chikungunya a été détecté, à Chauray, dans les Deux-Sèvres. L'état de santé de la personne n'inspire pas d'inquiétudes. Des mesures immédiates ont été mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne a **contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes**. Le chikungunya **se transmet de personne à personne, uniquement par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique** (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus du chikungunya. Ces nouveaux cas et le nombre de foyers de transmission autochtone confirment que le virus circule en Nouvelle-Aquitaine. Pour rappel, tous les départements de Nouvelle-Aquitaine sont colonisés par le moustique tigre, à l'exception de la Creuse.

I Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, des opérations de démoustication vont être réalisées sur les lieux de séjour et fréquentés par la personne contaminée. **L'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes qui peuvent transmettre le virus**. Les habitants des secteurs concernés vont être informés par un flyer déposé dans leur boîte aux lettres. **Si des résidents n'ont pas reçu d'informations dans leur boîte aux lettres, c'est que leur logement n'était pas concerné par ces traitements**.

Les médecins libéraux et hospitaliers et les professionnels de santé de ces territoires (pharmaciens, laboratoires d'analyses médicales) ont reçu une information sur les symptômes évocateurs du chikungunya (fièvre supérieure à 38,5°C, douleurs articulaires, éruption cutanée, fatigue, douleurs musculaires) et un rappel sur l'importance **de signaler tous les cas de chikungunya à l'ARS afin de déclencher une intervention rapide pour limiter la transmission autochtone de la maladie**.

I Chikungunya : une surveillance renforcée en France

Au 15 septembre 2025, on dénombre 65 épisodes de transmission autochtone en France hexagonale :

- 54 foyers de chikungunya totalisant 479 cas (1 à 87 cas par foyer)
- 21 foyers de dengue répartis en 11 foyers (1 à 5 cas par foyer)
- 5 cas isolés de chikungunya pour lesquels le lieu de contamination précis n'a pu être identifié

Les cas autochtones se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Ile-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, déjà affectées les années précédentes, et pour la première fois en Grand Est, Centre Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche Comté.

Le nombre croissant de foyers de transmission confirme le risque accru de transmission autochtone de ces virus en France hexagonale. Avec la persistance de foyers actifs, notamment dans des zones

touristiques du sud de la France, et le retour des vacances d'été, le risque de foyers secondaires dans d'autres régions en France est augmenté.

[Lien vers le Bulletin de Santé publique France - Chikungunya, dengue et zika en France hexagonale. Bulletin de la surveillance renforcée du 15 septembre 2025](#)

Désormais, si d'autres cas autochtones venaient à être confirmés dans les Deux-Sèvres, ils ne feront plus l'objet d'une communication presse spécifique mais seront intégrés dans le bulletin épidémiologique de Santé publique France à retrouver [ici](#).

I Adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé :

- D'installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- De porter des vêtements couvrants et amples ;
- D'utiliser un ventilateur pour éloigner les moustiques.

Dans le territoire concerné, il est recommandé d'appliquer un répulsif cutané, notamment le matin et en fin de journée, après avoir pris conseil auprès de votre pharmacien sur le produit à utiliser.

2. Eviter la prolifération des moustiques

Il faut **supprimer les eaux stagnantes** dans lesquelles les moustiques se développent, [en suivant des gestes simples et efficaces](#) à faire une fois par semaine :

- Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobilier de jardin, bâches...);
- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs);
- Fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance du moustique tigre et mobilise les collectivités pour lutter contre sa prolifération. Chaque année, elle diffuse une [campagne de communication « Pas de quartier pour les moustiques »](#) et met à disposition des Mairies une Plateforme dédiée (outils de prévention, actions de mobilisation sociale,...) : [Moustique Tigre – Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#).

Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

>> Pour en savoir plus

- ⇒ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre>
- ⇒ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/la-maladie/#tabs>

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine - 06 65 24 84 60 - ars-na-communication@ars.sante.fr